



Tous les prix incluent 21% TVA

Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	CONSUMMATION (Cent / kWh)			
	Compteur simple	Compteur double		Compteur excl. nuit
		HEURES PLEINES	HEURES CREUSES	
50,00	11,56	11,59	11,54	11,54
	8,77	8,80	8,75	8,75
	(0,1 X BELPEX-S21 + 2,119) X 1,21	(0,1 X BELPEX-S21 + 2,140) X 1,21	(0,1 X BELPEX-S21 + 2,102) X 1,21	(0,1 X BELPEX-S21 + 2,102) X 1,21

- > Tarif trimestriel
- > Estimation annuelle
- > Formule tarifaire

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS ÉLECTRICITÉ : Utilisation de réseaux de distribution et de transport (montants versés à votre gestionnaire de réseau)								IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECTRICITÉ (fixées par les autorités publiques)		
Gestionnaire de réseau	Frais de distribution (Cent / kWh)				Frais de transport (Cent / kWh)	Coût de distribution fixe (Cent / kWh)	Tarif prosummateur (1) (Cent / kWh)	Gestionnaire de réseau	Cotisation sur l'énergie (Cent / kWh)	Cotisation fédérale (Cent / kWh)
	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit						
AIEG	8,36	8,83	6,66	5,74	4,14	26,39	-	AIEG	0,2331	0,3386
AIESH	12,86	13,24	8,47	7,22	3,01	17,86	-	AIESH	0,2331	0,3386
GASELWEST VLAANDEREN	17,35	17,35	11,65	3,93	2,10	4,67	109,24	GASELWEST VLAANDEREN	0,2331	0,1651
IMEA	12,53	12,53	9,40	3,19	1,99	4,67	86,29	IMEA	0,2331	0,1412
IMEWO	13,78	13,78	9,23	3,21	2,09	4,67	90,15	IMEWO	0,2331	0,1883
INTER-ENERGA	12,07	12,07	9,96	4,28	1,91	5,24	85,49	INTER-ENERGA	0,2331	0,2432
INFRAX WEST	13,55	13,55	10,90	4,67	1,96	5,24	92,83	INFRAX WEST	0,2331	0,1547
INTERGEM	11,74	11,74	7,79	2,75	2,01	4,67	77,21	INTERGEM	0,2331	0,2047
IVEG	13,89	13,89	10,87	4,97	2,40	5,24	98,63	IVEG	0,2331	0,0477
IVEKA	13,85	13,85	9,91	3,41	1,74	4,67	89,79	IVEKA	0,2331	0,0176
IVERLEK	14,27	14,27	9,86	3,35	1,94	4,67	91,42	IVERLEK	0,2331	0,1801
ORES BRABANT WALLON	8,91	9,43	5,54	4,59	3,98	17,73	-	ORES BRABANT WALLON	0,2331	0,3386
ORES EST	14,08	15,05	8,49	6,80	4,15	16,84	-	ORES EST	0,2331	0,3386
ORES HAINAUT ELEC	10,31	10,85	6,88	5,87	4,04	17,73	-	ORES HAINAUT ELEC	0,2331	0,3386
ORES LUXEMBOURG	12,14	12,90	7,51	6,12	4,15	17,73	-	ORES LUXEMBOURG	0,2331	0,3386
ORES MOUSCRON	7,36	7,72	5,11	4,42	3,90	17,73	-	ORES MOUSCRON	0,2331	0,3386
ORES NAMUR	11,10	11,74	6,95	5,76	4,01	17,73	-	ORES NAMUR	0,2331	0,3386
ORES VERVIERS WALLONIE	14,88	15,81	9,12	7,41	4,01	17,12	-	ORES VERVIERS WALLONIE	0,2331	0,3386
PBE VLAANDEREN	13,80	13,80	10,56	5,47	1,99	5,24	92,33	PBE VLAANDEREN	0,2331	0,2832
REGIE DE WAVRE	12,04	12,92	10,10	10,10	3,97	21,09	-	REGIE DE WAVRE	0,2331	0,3386
SIBELGAS	15,53	15,53	11,27	4,10	2,18	4,67	102,49	SIBELGAS	0,2331	0,3309
TECTEO	9,86	11,12	5,65	4,79	3,85	26,69	-	TECTEO	0,2331	0,3386

L'électricité fournie est composée à 100% d'électricité verte produite à partir de panneaux solaires et d'éoliennes. Eneco Soleil & Vent Flex est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé trimestriellement sur la base du paramètre d'indexation Belpex-S21. Plus d'informations sur ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont estimés. D'une part, le tarif trimestriel est calculé sur la base de la dernière valeur connue de l'index Belpex-S21 (4e trimestre 2018 : 74,2748 Cent / MWh). D'autre part, le tarif annuel est établi en calculant la valeur du paramètre d'indexation de manière prospective pour l'année à venir selon la formule décrite à l'annexe B de la charte CREG de bonnes pratiques pour les sites Internet de comparaison des prix de l'électricité et du gaz, dans sa version de base du 8 juillet 2013 (1er trimestre 2019 : 51,3140 Cent / MWh). Eneco est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients associés à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les index en question changent en substance ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus ou irrégulièrement publiés. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients particuliers avec une consommation annuelle d'électricité inférieure ou égale à 50 MWh et une connexion basse-tension avec une capacité de connexion jusqu'à 56 kVA. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix.

(1) Tarif capacitaire additionnel en Région flamande pour tous les utilisateurs des réseaux possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA avec un compteur d'électricité réversible.

Carte tarifaire version 011902 pour la Flandre et la Wallonie. / Valable du 1er février 2019 au 28 février 2019 inclus. / BC_032_011902_FR_ENECO_POWER_FLEX

Redevance de raccordement électricité (Wallonie) (Cent / kWh)		
		0,075

Contribution Fonds Energie (Flandre) (Cent / mois)		
	Tension basse	Tension moyenne
Tarif standard (domicilié)	0,43	153,63
Tarif standard (non domicilié)	8,06	153,63
Tarif consommateur protégé	0,00	0,00

Certificats verts et de cogénération en Flandre (Cent / kWh)	
	2,96

Certificats verts en Wallonie (Cent / kWh)	
	3,14